

# VÉLO

LE **GUIDE**

**tan** *lib*

**AU QUOTIDIEN**



# SOMMAIRE

**Vous venez de souscrire à un contrat de location** de vélo à assistance électrique "VAE" et nous vous en remercions.

Afin de mieux vous guider dans **la prise en main** de votre vélo, tanlib met à votre disposition ce guide qui va vous permettre de connaître les indispensables pour **des parcours en toute sécurité** dans les rues de l'agglomération.

Grâce à **la location longue durée** des vélos tanlib, vous gardez votre VAE chez vous. Nous restons à votre disposition si vous avez des questions concernant votre contrat de location, l'entretien et la réparation de votre vélo.

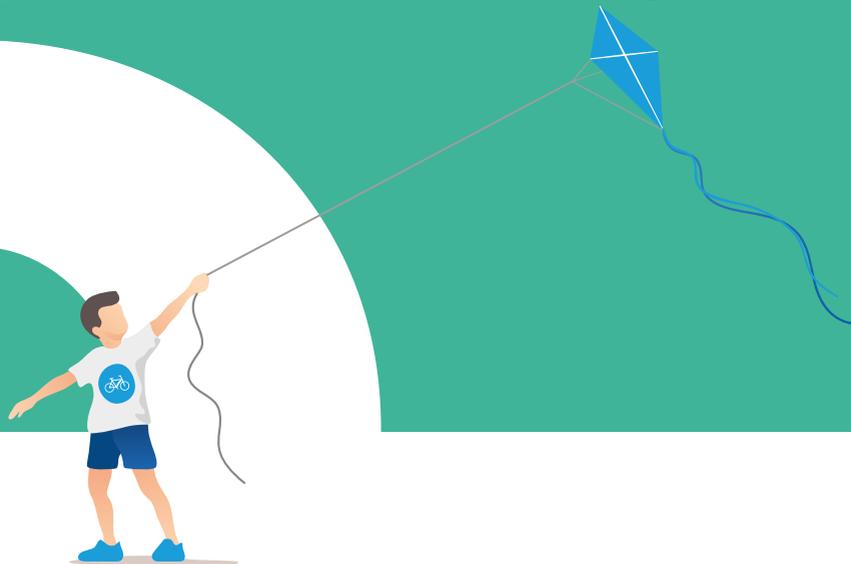
<b>Mon vélo tanlib</b>	p. <b>4</b>
Un VAE, c'est quoi ?	p. <b>4</b>
Les indispensables	p. <b>5</b>
Première utilisation	p. <b>6</b>
Chargement de la batterie	p. <b>6</b>
Entretien de mon vélo	p. <b>6</b>
La sécurité de mon vélo	p. <b>7</b>
Les points clés à retenir	p. <b>7</b>
Que faire en cas de problème ?	p. <b>8</b>
Mon contrat	p. <b>8</b>

<b>La sécurité à vélo</b>	p. <b>9</b>
Les panneaux	p. <b>9</b>
En ville et hors agglomération	p. <b>10</b>
Éclairage et météo	p. <b>11</b>

<b>Mon bien-être à vélo</b>	p. <b>12</b>
-----------------------------	--------------

<b>Infos pratiques et FAQ</b>	p. <b>14</b>
-------------------------------	--------------

# BIENVENUE



# MON VÉLO

# tanlib

## Un vélo à assistance électrique (VAE) c'est quoi ?

Le vélo à assistance électrique appelé « VAE » est un vélo équipé d'un **moteur électrique**. Il est alimenté par une **batterie rechargeable** permettant ainsi de vous apporter une assistance lors de vos déplacements.

**Les montées, les zones avec des reliefs et le port de charges** seront dorénavant un jeu d'enfant pour vous. Le VAE vous permet de faire vos trajets du quotidien **en toute sérénité** ainsi que ceux de votre domicile vers votre lieu de travail.



4

## Les indispensables

Les cyclistes sont très vulnérables par l'absence de carrosserie et par leur manque de visibilité auprès des autres usagers de la route.

À vélo, disposer d'un bon équipement est donc primordial **pour votre propre sécurité**.

## Les équipements obligatoires

- ▶ Casque
- ▶ Gilet rétro-réfléchissant
- ▶ **Avec un enfant** : Casque et siège adapté



## Les équipements recommandés

- ▶ Rétroviseur
- ▶ Écarteur de danger

D'autres équipements présents sur votre vélo nécessitent une **vérification visuelle** par vos soins :

- ▶ Avertisseur sonore
- ▶ Éclairage
- ▶ Freins avant et arrière
- ▶ Catadioptre



5

## Première utilisation



### Pour allumer le vélo

appuyez **5 secondes** sur le bouton marche (côté gauche du guidon)

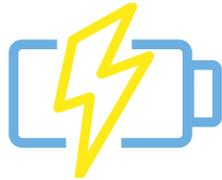
### Mettre en marche l'assistance

à l'aide des boutons **+ et -** vous pouvez régler le niveau d'assistance de 1 à 5

### La lumière s'allume

**automatiquement** selon le niveau d'obscurité

## Chargement de la batterie



Vous pouvez laisser ou enlever la batterie (à l'aide de la clé) pour la charger.

Le temps de charge **ne doit pas excéder 5h**

Une fois la batterie en place **enlevez la clé**

## Entretien de mon vélo

Pour rouler en toute confiance, voici nos conseils concernant l'entretien de votre vélo :

- ▶ Faites une vérification visuelle de l'état de votre vélo **1 fois par mois**
- ▶ Vérifiez la pression des **pneus** au moins **1 fois par mois** (4 bars avant et arrière)
- ▶ **En cas d'anomalie** sur votre vélo, prenez rendez-vous à l'agence tanlib, place de la Brèche à Niort.
- ▶ Gardez votre vélo **propre** pour un entretien facile

## La sécurité de mon vélo



Votre sécurité à vélo est **notre priorité** voici les éléments clés à ne pas oublier :

- ▶ Vérifiez votre vélo à chaque voyage
- ▶ Assurez-vous d'avoir les éléments indispensables lors de vos trajets
- ▶ Attachez toujours votre vélo lorsque vous ne l'utilisez pas (de préférence à un point fixe et si possible avec la roue avant)
- ▶ Vérifiez auprès de votre assurance que vous êtes couverts lors de l'utilisation de votre VAE

## Les points clés à retenir

- ▶ Charge maximale par vélo : **100 kg** (utilisateur et porte bagage compris)
- ▶ Poids maximum **sur le porte bagage : 27 kg**
- ▶ Poids maximum **dans le panier : 5 kg**
- ▶ Port du **casque recommandé** (obligatoire pour les -12ans)
- ▶ Port du gilet **obligatoire hors agglomération**
- ▶ Le vélo doit être, de préférence, **stationné à l'intérieur, à l'abri des intempéries et du vol.**

### Mode piéton :

Permet de faire avancer le vélo sans pédaler. La limite de cette assistance est de **6km/h.**

*Ne rien modifier sur le vélo (sous peine de retenues sur la caution. Merci de prendre contact avec l'agence tanlib en cas de problème technique).*





## Que faire en cas de problème ?

**La révision** de votre vélo s'effectue directement dans votre agence tanlib.

**Un premier diagnostic** aura lieu sur place, qui pourra donner suite à des réglages rapides.

Dans le cas contraire, votre vélo sera transmis à notre technicien pour des réparations plus approfondies.

Nous vous conseillons de souscrire à **une assurance vol et dégradation.**



## Mon contrat

**Respectez les dates** de votre contrat. En cas de retard des pénalités vous seront facturées.

Tout retour, définitif ou pour une révision, devra se faire avec un vélo propre et nettoyé.

# LA SÉCURITÉ À VÉLO

## Les panneaux



ACCÈS INTERDIT AUX CYCLES



PISTE OU BANDE CYCLABLE OBLIGATOIRE



FIN DE PISTE OU BANDE CYCLABLE OBLIGATOIRE



CÉDEZ LE PASSAGE CYCLISTE AU FEU



VOIE VERTE



DOUBLE SENS CYCLABLE



VOIE AUTORISÉE AUX VÉLOS



## En ville

Circulez sur le côté droit de la chaussée en gardant une distance de **1 mètre** des autres usagers.

Utilisez et privilégiez les **pistes cyclables** lorsqu'elles sont présentes.

**Ne pas slalomer** entre les voitures lors de vos déplacements.

Dans les zones piétonnes **le piéton est prioritaire**. Pensez à adapter votre allure et n'hésitez pas à descendre de votre vélo si besoin.



## Dans tous les cas, n'oubliez pas :

La circulation **sur le trottoir est interdite** pour toutes personnes de plus de 8 ans.

**Le code de la route s'applique** également aux cyclistes : veuillez notamment à respecter les deux, **stops et cédez-le-passage**.



## Hors agglomération

Cyclistes, lors de vos déplacements hors agglomération, ne roulez pas trop près de l'accotement afin d'**éviter les ornières et gravillons**.

Lorsque vous prenez un **virage**, vous devez **serrer au maximum à droite** car les voitures ne vous voient pas forcément.

Prudence lors du passage d'un **camion, l'appel d'air** peut vous déséquilibrer.

## Éclairage

En tant que cyclistes, vous devez être vu par les autres usagers de la route.

Pensez à vérifier le système d'éclairage de votre VAE de manière à **être vu de tous**.



## Vélo et météo

La pratique du vélo est possible par temps de pluie ou pendant la période hivernale.

Nous vous conseillons de prendre une tenue adéquate et de vérifier l'état de votre vélo.

Voici quelques précautions que vous devez prendre afin de garantir votre sécurité lors de vos déplacements.

## BON À SAVOIR :

**Le gilet rétro-réfléchissant est obligatoire** hors agglomération et recommandé en agglomération.

Le port du gilet **la nuit ou en cas de faible visibilité est obligatoire**. Pour votre sécurité, merci de le porter lors de votre déplacement.

# MON BIEN-ÊTRE

## À VÉLO

30 minutes  
30 %

10 km/jour  
100 €/AN

650 kg  
CO<sup>2</sup>



### Pour la santé :

D'après l'ADEME, **la pratique** de 30 minutes **de vélo ou de marche** par jour revient à réduire de 30% le risque de maladie.

### Économique :

Pour **un trajet** de 10 km/jour, le coût des dépenses est de 100€/an **à vélo** contre 1 000€/an en voiture.

### Écologique :

Se déplacer à vélo permettrait d'**économiser** 650 kilogrammes de CO<sup>2</sup> **par personne/an**, soit l'équivalent d'une télévision LCD allumée 162 jours non-stop.

# INFOS PRATIQUES

## FAQ ?

### Y'a-t-il une **assurance** dans le contrat de location ?

Nous ne proposons pas d'assurance dans le cadre de votre contrat de location.

Il est important de vous rapprocher de votre assureur afin de bénéficier d'une assurance qui vous couvre en cas d'accident, de vol...

### J'ai **endommagé** le vélo que dois-je faire ?

Prendre contact directement avec votre agence tanlib.

Les dégradations constatées sur le vélo, hors usure normale, sont à la charge du client. Les réparations seront réalisées uniquement par tanlib et facturées au client.

### Puis-je emmener mon vélo en **vacances** ?

Vous avez la possibilité de transporter votre vélo lors de vos vacances. Nous vous recommandons de bien sécuriser votre vélo et de ne pas oublier les accessoires (batterie, clé, chargeur, gilet réfléchissant, porte vélo spécifique VAE...).

### Le port du **casque** est-il obligatoire ?

La tête est l'élément du corps le plus souvent touché lors d'une chute ou d'un accident. Le port du casque est utile et recommandé pour les adultes et obligatoire pour les enfants de -12 ans.



### En vidéo

Découvrez sur notre site internet, les fondamentaux de votre VAE.



### Je peux **attacher** mon vélo où je veux ?

Il est interdit d'accrocher son vélo au mobilier urbain en dehors des équipements spécifiques, au risque d'être verbalisé.

Vous devez privilégier les parcs de stationnement munis d'arceaux métalliques. Toujours attacher son vélo à l'aide de l'antivol mis à votre disposition.

### Le transport de **passager** est-il autorisé, peu importe son âge ?

Le passager doit avoir moins de 14 ans et ne doit pas dépasser 27kg. Le transport d'un passager n'est autorisé que sur un siège spécialement aménagé.

L'emploi d'un siège spécifique est obligatoire pour les enfants de moins de 5 ans. Il est interdit de transporter un passager assis en amazone, sur la potence du guidon. Enfin, il est interdit de porter un bébé dans un dispositif placé sur le dos ou le ventre.

### Comment s'effectue la **révision** du vélo ?

Dans le cadre de votre contrat, nous vous recommandons de faire une visite chaque année ou par tranche de 800 kms. Une révision complète sera faite uniquement dans notre atelier par notre technicien. Les rendez-vous à domicile pour des révisions ou dépannages sont exclus.



En cas de doute ou pour d'autres questions,  
nos équipes restent mobilisées  
pour vous répondre dans les meilleurs délais.

**Pour nous contacter :**

**Agence tanlib**  
Place de la Brèche 79000 NIORT

**Tél : 05.49.09.09.00**  
service.client.tanlib@transdev.com

**tanlib**

LE TRANSPORT DE L'AGGLO NIORTAISE EN ACCÈS *libre*



**tanlib.com**

